

NOTICE TECHNIQUE

La saisie d'une candidature à un congé de formation professionnelle se fait en 4 étapes :

Etape 1 : Accès au service

Etape 2 : Identification

Etape 3 : Choix du service

Etape 4 : Saisie de la demande

Etape 1 : Accès au service

Le service « DPEP » est accessible à l'adresse <https://bv.ac-reunion.fr/dpep>.

Attention : ne pas oublier le « s » de https.

Ou bien par la plateforme metice à l'adresse <http://bv.ac-reunion.fr/dpep/>

Etape 2 : Identification



académie
La Réunion

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DPEP : Service Web
Ecran d'identification

ENTRER VOTRE COMPTE IPROF et le MOT DE PASSE CORRESPONDANT

Votre login :

Votre Mot de Passe :

Valider Effacer Quitter

Le login est celui que vous utilisez pour accéder à Iprof.

Le mot de passe est également celui utilisé pour accéder à Iprof.

Etape 3 : Choix du service

Service Web DPEP
ID= [REDACTED] 6151 ENS pour 9740056T
Ecran choix d'un service
Choisissez votre service ou Quitter
Candidature Conge Formation
Valider Abandonner

Il suffit de cliquer sur le service « candidature congé formation » puis sur le bouton Valider.

Etape 4 : Saisie de la demande

Les informations vous concernant sont récupérées de la base de données académique des personnels du 1^{er} degré.

L'écran d'accueil suivant vous est proposé :

Demande de Congé de Formation Professionnelle

IDENTITE DU DEMANDEUR : [REDACTED] NE(E) LE 15/11/1950 NUMEN : [REDACTED] GRADE : 6151 P ECOLE CN
AFFECTATION 1 : [REDACTED] M.PU [REDACTED] IEN : SAINT-PIERRE 1 MODALITE : FONCTION : TYPE :
TPD ENS ECMA P

*Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.
Je m'engage également en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.*

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne :

- les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation ;
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois), sur présentation d'une attestation mensuelle de présence effective à la formation ;
- l'obligation de paiement, par moi-même, des cotisations pour pension en cas de dépassement des 12 mois de formation rétribués.

J'accepte les conditions ci dessus

Valider Reinitialiser Quitter

Avant de saisir votre candidature, vous devez prendre connaissance et accepter les règles de gestion des personnels en position de congé de formation. Pour cela, après avoir lu l'écran d'accueil qui est affiché, cochez la case : « ...J'accepte les conditions.... » et validez.

Le formulaire de saisie d'une demande de congé de formation professionnelle s'affiche alors.

Candidature Congé de Formation

IDENTITE DU DEMANDEUR : ERICINAL JOELLE NE(E) LE [REDACTED] NUMEN : [REDACTED] GRADE : 6151 P ECOLE CN
AFFECTATION 1 [REDACTED]
LIEU : SAINT-PIERRE 1
MODALITE : TPD FONCTION : ENS ECMA TYPE : P

SAISIR VOS DATES DU CONGE DE FORMATION :

Date de début (au format jjmmaa) :	<input type="text"/>
Durée(en nombre de mois) :	<input type="text"/>
Formation demandée:	<input type="text"/>
Centre de formation :	<input type="text"/>
Vos observations :	<input type="text"/>

Rappel :

*Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.
Je m'engage également en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.*

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne :

- les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation ;
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois), sur présentation d'une attestation mensuelle de présence effective à la formation ;
- l'obligation de paiement, par moi-même, des cotisations pour pension en cas de dépassement des 12 mois de formation rétribués.

Vous pouvez vous porter candidat en le remplissant.

N.B. : Afin de vous aider dans le choix de la date de début du congé, un calendrier vous est proposé. Vous pouvez choisir une date en cliquant sur la case correspondante.

Pour changer de mois, cliquer sur les signes << ou >> présents en haut du calendrier.

Seules les dates comprises dans l'année scolaire 2017-2018 sont actives.

Si la durée saisie est telle que la date de fin du congé est postérieure au 07/07/2018, la demande n'est pas prise en compte.

A l'issue de la campagne de saisie des demandes, vous recevrez dans votre boîte mail académique, un accusé de réception reprenant les éléments de votre demande, dont vous vérifierez l'exactitude.

Vous transmettez ensuite votre accusé de réception, signé, au service DPEP par la voie hiérarchique accompagné des pièces qui sont demandées sur l'accusé de réception.